

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Cinquième réunion du sous-groupe sur l'exploitation de l'espace aérien
et des aérodromes d'APIRG (AAOSG/5)
(Réunion virtuelle, 23-26 août 2022)****Point 3.1B de l'ordre du jour : Réalisations dans l'exploitation de l'espace aérien et des aérodromes****PLAN DE GESTION DES CODES SSR AFI (SSR CMP) - RAPPORT DE PROJET ASCAAR**

(Présenté par la PMT ASCAAR)

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet ASCAAR relatif au plan de gestion des codes AFI SSR (SSR CMP).

Suite aux décisions 22/03, 22/06 et 22/21 de l'APIRG, une équipe de gestion de projet a été mise en place pour examiner le plan d'attribution des codes AFI SSR. L'OACI a accueilli les ateliers ASCAAR auxquels ont participé l'équipe de gestion de projet et les points focaux désignés par les États, qui ont coordonné le processus de mise en œuvre du projet dans les différents domaines participants (PA).

Afin de procéder à l'achèvement de la mise en œuvre et de s'assurer que la sécurité n'est pas compromise, l'équipe de projet a recommandé une période d'essai de 60 jours à partir du 7 octobre 2021, suivie d'une mise en œuvre complète le 2 décembre 2021.

REFERENCE(S) :

AFI ANP, Doc 7474
Rapports APIRG

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

A- Sécurité de la navigation aérienne B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

1.1 Afin de concrétiser les décisions de l'APIRG 22 sur la mise en œuvre du plan de gestion des codes (CMP) du radar secondaire de surveillance (SSR) de la région AFI, l'OACI a organisé un atelier pour les points focaux des États du 27 au 30 janvier 2020. Les délégués qui ont participé à cet atelier devaient informer leurs États des décisions APIRG 22/03, 22/06 et 22/21 qui ont chargé l'équipe de gestion du projet (PMT) de réviser le plan d'attribution des codes SSR de la région AFI et les délais de mise en œuvre.

1.2 L'APIRG 22 a pris trois décisions qui ont constitué le mandat de l'équipe de gestion de projet de l'ASCAAR ; la décision 22/03 contient le plan révisé de gestion des codes SSR de l'AFI (CMP), la décision 22/06 demande à l'OACI d'organiser des ateliers pour faciliter la mise en œuvre du plan révisé de gestion des codes SSR et la décision 22/21 demande la modification du plan de navigation aérienne de la région AFI eANP, Doc 7474.

1.3 Afin d'améliorer le processus de mise en œuvre du projet, l'espace aérien AFI a été divisé en quatre zones de performance (PA), chaque PA ayant des coordinateurs identifiés par l'équipe du projet pour défendre les activités au sein des PA respectives par le biais de réunions de coordination comme suit :

- a) Ouest - Ghana
- b) Centre - ASECNA et R.D. Congo
- c) Sud - Afrique du Sud
- d) Est - Kenya

2. ANALYSE

2.1. 2.1 Les défis à relievier

2.1.1 La mise en œuvre a été confrontée à un certain nombre de défis, énumérés ci-dessous :

- a) La pandémie de COVID 19
- b) Délais non respectés
- c) Manque de sensibilisation de certaines parties prenantes.
- d) Manque d'installations de surveillance dans certains États.
- e) Lenteur de la réaction des États et manque de retour d'information.
- f) Manque de participation aux activités de l'ASCAAR.
- g) Utilisation de systèmes manuels.
- h) Données insuffisantes pour prendre des décisions éclairées.

2.2 Etat d'avancement

2.2.1. Malgré les nombreux défis, le projet a atteint sa conclusion avec l'achèvement de la période d'essai le 2 décembre 2022.

2.2.2. La PMT a continué à suivre la mise en œuvre pendant six mois supplémentaires. Quelques rapports négatifs, principalement sur les codes conflictuels à travers les frontières, ont été reçus, mais ils ont été rapidement résolus par les PA concernées.

2.2.3 Le plan de navigation aérienne des IFA a été modifié avec succès par l'adoption de la proposition de modification (PfA), numéro de série ESAF II 2009 -ATM, et l'information a été diffusée par la lettre d'État réf. ES AN 4/4 0283 du 20 juin 2022.

2.3 Perspectives d'avenir

2.3.1 Les Etats sont instamment priés de continuer à enquêter sur les plans de vol manquants, les problèmes de réseau, les difficultés de coordination, etc. et leur impact sur le nouveau CMP du SSR.

2.3.2 Les Etats sont encouragés à se mettre en rapport avec les groupes de prévision du trafic afin de compiler les données de trafic en vue d'un examen plus approfondi de la CMP et de l'attribution des

codes à l'avenir.

2.3.3 Les Etats doivent poursuivre le contrôle interne de l'utilisation des codes afin de s'assurer qu'ils disposent de suffisamment de codes.

2.3.4 Les Etats doivent mettre à jour les lettres d'accord (LOA) s'ils ne l'ont pas encore fait.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La reunion est invitée à:

- a) Prendre note des informations contenues dans ce document de travail ; et
- b) Discuter de toute question pertinente, le cas échéant, et fournir de nouvelles orientations.
- c) Conclure que le projet est mis en œuvre avec succès.

---FIN---